

Règlement intérieur de la
Chaire Amérique Latine

Texte adopté par le Conseil de l'Université numéro 224 en date du 18 juin 2025

Sommaire

Préambule

Article 1 : Présentation

Article 2 : Mission

Article 3 : Activité

Article 4 : Titulaire

Article 5 : Compétences du titulaire

Article 6 : Local

Article 7 : Financement

Préambule

La Chaire Amérique Latine (ci-après dénommée « CHAL »), rattachée au Recteur de l'Université Saint- Joseph de Beyrouth (USJ) est créée conformément à la décision du Conseil de l'Université n. 217 en date du 22 février 2023 et lancée en date du 24 octobre 2023.

Article 1- Présentation

La CHAL vise la promotion des relations entre le Liban et les pays de l'Amérique latine, terre d'émigration pour de très nombreuses personnes d'origine libanaise depuis le 19^e siècle. Il s'agit donc d'établir des ponts favorisant la connaissance mutuelle et les échanges entre les populations.

Article 2- Mission

Plateforme de coopération avec les pays de l'Amérique latine, la mission de la CHAL est de :

- Faire connaître l'état, les défis et les potentiels culturels, scientifiques et économiques des pays de l'Amérique latine au public libanais.
- Sensibiliser le public libanais et moyen-oriental au patrimoine de la diaspora en Amérique latine.
- Établir une coopération interuniversitaire entre l'USJ et des universités en Amérique latine, de sorte à favoriser la visibilité de l'USJ et l'excellence académique.
- Collaborer avec les ambassades de l'Amérique latine en vue de l'organisation au sein de l'USJ de différentes activités pour un rapprochement entre les pays.
- Organiser des conférences, des rencontres et des activités sur la thématique « Amérique latine ».
- Promouvoir les publications de nature à développer les connaissances et les relations mutuelles entre les deux régions du Moyen-Orient et de l'Amérique latine.
- Œuvrer au rapprochement entre la diaspora libanaise et moyen-orientale en Amérique latine et sa terre d'origine.
- Favoriser une meilleure intégration de la diaspora dans le contexte libanais.

Article 3- Activités

La CHAL prévoit de réaliser les activités suivantes :

- Des conférences à l'USJ de la part d'ambassadeurs des pays de l'Amérique latine.
- Des conférences de personnalités de l'Amérique latine d'origine libanaise au moyen-orientale.
- Des rencontres sur le thème de l'Amérique latine.
- La publication d'un ouvrage de référence sur la presse d'origine arabe en Amérique latine depuis le 19^e siècle.

Article 4- Titulaire

Le titulaire de la CHAL est nommé par le Recteur de l'USJ, après accord du Conseil de l'Université, pour un mandat de (3) ans renouvelable.

Article 5- Compétences du titulaire

Le titulaire de la CHAL a pour mission de :

- 1- Diriger la CHAL.
- 2- Définir et mettre en œuvre, en concertation avec le Recteur, le Secrétaire général, le Vice-recteur aux relations internationales, les différentes activités de la CHAL.
- 3- Présenter un bilan annuel des activités de la CHAL.

Article 6- Local

La CHAL ne dispose pas d'un local au sein de l'USJ.

Article 7- Financement

La CHAL est autonome sur le plan financier et doit assurer l'auto-financement de ses projets.